



## Cahier des charges du répondant Fair-Play ACVF pour le Football des Enfants (DEF)



- 1) L'Association Cantonale Vaudoise de Football dispose de 20 répondants Fair-Play ACVF.
- 2) Le répondant visite les matches de championnat voire des tournois du Football des enfants en particulier dans un premier temps la catégorie des juniors D.
- 3) Lors de ces activités le répondant a pour missions de :
  - Saluer le répondant du club à qui la visite est annoncée
  - Contrôler les éléments promotionnels prônant le Fair-Play lors des compétitions : (Articles Association Suisse de Football (ASF) Office Fédéral du Sport (OFSP) Promotion Cool and Clean
  - Surveiller le comportement des éducateurs et de l'environnement
  - Édicter un rapport de sa visite à remettre à la commission de jeu et Fair-Play de l'ACVF
  - Apporter des notes afin d'attribuer les prix Fair-Play
- 4) Le répondant Fair-Play ACVF est l'interlocuteur de la commission de jeu et Fair-Play de l'ACVF pour toute demande d'information concernant :
  - Un rapport relevant un comportement inadéquat d'un éducateur, d'une équipe ou du public
  - Tout problème lié au Fair-Play
- 5) L'ACVF met à disposition du répondant Fair-Play ACVF :
  - Un équipement distinctif
  - Une indemnité pour chaque visite
  - La Commission juniors et la Commission de jeu et Fair-Play de l'ACVF pour toute question
- 6) Divers
  - Une relation répondant Fair-Play et répondant du club est primordiale
  - Le répondant Fair-Play ACVF peut conseiller les éducateurs en vue des séances d'avant saison organisées pour les parents

**L'enseignement du FAIR-PLAY commence dès le plus jeune âge !**